MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'INSTRUCTION CIVIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail – Justice

Arrêté n° 000050/MENIC

Fixant le calendrier de l'année scolaire 2026-2027 en République Gabonaise.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et de l'Instruction Civique ;

Visas:

SG

IGS

DGESN

DGETP

DCAJ

DIPN

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 16/66 du 9 août 1966 portant organisation générale de la l'Enseignement dans la République du Gabon ;

Vu la loi n° 21/84 du 29 décembre 1984 fixant les règles applicables dans l'enseignement privé ;

Vu la loi n° 21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'Education, de la Fonction et de la Recherche ;

Vu le décret n° 308/PR/MENESRSI du 22 mars 2011 portant attributions et organisation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Vu le décret n° 405/PR/MENESTFPRSCJS du 12 mai 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et Technique, de la Formation Professionnelle, de la Recherche Scientifique, chargé de la Culture, de la Jeunesse ct des Sports ;

Vu le décret n°00002/PR du 1er janvier 2026 portant nomination du Vice-Président du Gouvernement ;

Vu le décret n° 00003/PR du 1er janvier 2026 portant nomination du Gouvernement ;

Vu les nécessités de service ;

Arrête :

Article 1er : Le présent arrêté, pris en application du décret n° 405/PR/MENESTFPRSCJS du 12 mai 2013 susvisé, fixe le calendrier de l'année scolaire 2026-2027 en République Gabonaise.

Article 2 : Le calendrier de l'année scolaire 2026-2027 se présente ainsi qu'il suit :

Rentrée administrative :

- Ensemble des établissements publics et privés : lundi 31 août 2026 ;
  Réseau des écoles publiques conventionnées : mardi 1er septembre 2026.

Rentrée des classes :

- Ensemble des établissements publics et privés : lundi 07 septembre 2026 ;
- Réseau des écoles publiques conventionnées : mercredi 02 septembre 2026.

Déroulement de l'année scolaire pour l'ensemble des établissements publics et privés :

PREMIER TRIMESTRE : du lundi 07 septembre 2026 au samedi 28 novembre 2026, soit douze (12) semaines de cours.

- Fête de la Toussaint : dimanche 1er novembre 2026 ;
- Arrêt des notes : samedi 21 novembre 2026 ;
- Activités de fin de trimestre : du lundi 23 au samedi 28 novembre 2026 ;
- Remise des bulletins : samedi 28 novembre 2026 ;
- Vacances du 1er trimestre : du samedi 28 novembre au dimanche 06 décembre 2026 (9 jours).

DEUXIEME TRIMESTRE : du lundi 07 décembre 2026 au samedi 06 mars 2027, soit douze (12) semaines de cours.

- Vacances de noël et de nouvel an : du mercredi 23 décembre 2026 après les cours au dimanche 03 janvier 2027 (11 jours) ;
- Arrêt des notes : samedi 27 février 2027 ;
- Activités de fin de trimestre : du lundi 1er au samedi 06 mars 2027 ;
- Remise des bulletins : samedi 06 mars 2027 ;
- Vacances de fin du 2ème trimestre : du samedi 06 au dimanche 14 mars 2027 (9 jours).

TROISIEME TRIMESTRE : du lundi 15 mars au samedi 10 juillet 2027, soit douze (12) semaines de cours et sept (7) semaines d'examens nationaux.

- Journée Nationale de l'Enseignant : mardi 23 mars 2027 ;
- Fête de Pâques : lundi 29 mars 2027 ;
- Fête du travail : samedi 1er mai 2027 ;
- Fête de l'Ascension : jeudi 06 mai 2027 ;
- Arrêt des notes : samedi 29 mai 2027 après les cours ;
- Fête de Pentecôte : lundi 17 mai 2027 ;
- Activités de fin de 3ème trimestre : du lundi 31 mai au samedi 05 juin 2027 ;
- Remise des bulletins : samedi 05 juin 2027 ;
- Période des examens : du lundi 24 mai au samedi 10 juillet 2027 ;
- Fin d'année scolaire pour les classes du pré-primaire, du primaire et du secondaire sans examen de l'ensemble des établissements publics et privés : samedi 05 juin 2027 ;
- Fin d'année scolaire pour le réseau des écoles publiques conventionnées : samedi 03 juillet 2027 ;
- Fin d'année scolaire pour les classes avec examen du secondaire de l'ensemble des établissements publics, privés et les établissements développant un programme scolaire international : samedi 10 juillet 2027.

Article 3 : Le calendrier détaillé des examens et concours de la session 2027 est précisé par voie règlementaire du Ministre en charge de l'Education Nationale.

Article 4 : La rentrée des classes pour le compte de l'année scolaire 2027-2028 est fixée ainsi qu'il suit :

- Rentrée administrative pour l'ensemble des établissements publics et privés : lundi 23 août 2027 ;
- Rentrée administrative pour le Réseau des écoles publiques conventionnées : mercredi 1er septembre 2027 ;
- Rentrée des classes pour l'ensemble des établissements publics et privés : mercredi 1er septembre 2027 ;
- Rentrée des classes pour le Réseau des écoles publiques conventionnées : jeudi 02 septembre 2027.

Article 5 : Le Secrétaire Général, l'Inspecteur Général des Services, les Directeurs Généraux et Centraux, le Directeur de l'Institut Pédagogique National, les Directeurs d'Académies Provinciales, les Directeurs de Zones Académiques, les Directeurs des Centres de Perfectionnement Pédagogique, les Chefs de Circonscription Scolaires, les Chefs de Bases Pédagogiques, ainsi que les Chefs d'établissements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 10 AOUT 2026

Le Ministre d'Etat

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'INSTRUCTION CIVIQUE — LE MINISTRE D'ETAT

Camélia NTOUTOUME LECLERCQ

Ampliations :

MENIC	1
SG	1
IGS	1
DGESN	1
DGETP	1
DGEC	1
CGBT	1
IPN	1
DCAJ	1
DAP	9
DZA	5
Archives	1/24